



**COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service des affaires juridiques et financières

**DECISION DU MAIRE N° DC – 2025 – 177  
ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC**

**Le Maire de Tassin la Demi-Lune,**

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-17 en date du 5 avril 2023 portant visa préfectoral du 12 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu l'arrêté n°2025-443 en date du 05 novembre 2025 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Bergeret, 1er adjoint ;

Vu les dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du Code de la commande publique ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le besoin pour la Ville de Tassin la Demi-Lune de passer un marché pour une Location longue durée de véhicules électriques neufs pour la Commune de Tassin la Demi-Lune ;

Considérant l'estimation du besoin inférieur au seuil de procédure formalisée ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 08 juillet 2025 au BOAMP ;

Considérant les critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation ainsi que leurs pondérations respectives ;

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20251121-DC-2025-177-AR  
Date de réception préfecture : 21/11/2025

1

Considérant les 2 plis reçus dans les délais impartis (date et heure limites de réception des offres fixées au 06 août 2025 à 12h00) ;

Considérant l'analyse des offres effectués et le classement en découlant ;

## **DECIDE :**

Que le marché n°S2551DST relatif à la Location longue durée de véhicules électriques neufs pour la Commune de Tassin la Demi-Lune est attribué comme suit :

### **Article 1** : Décision DC-2025-177

Le marché de Location longue durée de véhicules électriques neufs pour la Commune de Tassin la Demi-Lune (Marché n° S2551DST) est attribué à la société M&S AUTO (Garage de la Demi-Lune) (SIRET: 812 71804700010) domiciliée 100 Avenue de la République (69160 TASSIN LA DEMI-LUNE).

### **Article 2** : Caractéristiques du marché S2551DST

*Durée :*

La durée de contrat est de 48 mois.

*Prix :*

*Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau de prix.*

### **Article 3** :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Monsieur le préfet du Rhône,

**Article 4 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le **21 NOV. 2025**
- La mise en ligne sur le site internet de la Collectivité le **21 NOV. 2025**

Tassin la Demi-Lune, le **21 NOV. 2025**

Par délégation,

**Pierre BERGERET**

Adjoint au Maire chargé de la  
Commande publique



*(Handwritten signature of Pierre Bergeret)*

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20251121-DC-2025-177-AR  
Date de réception préfecture : 21/11/2025

3